



PREFET MARITIME  
DE LA MEDITERRANEE

PREFET DE LA REGION  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

### ARRETE INTER-PREFECTORAL

#### Portant approbation du programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Méditerranée Occidentale »

Le préfet maritime de la Méditerranée,  
Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- VU la directive n° 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin ;
- VU le code de l'environnement et notamment les articles R. 219-10 et R. 219-15 ;
- VU le décret n° 2011-492 du 5 mai 2011 relatif au plan d'action pour le milieu marin modifié ;
- VU l'arrêté interministériel relatif aux critères et méthodes pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin ;
- VU les avis émis lors de la consultation du public du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015;
- VU les avis émis par les assemblées et organismes consultés ;

### ARRETENT

**Article 1<sup>er</sup>** Le programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Méditerranée Occidentale » est approuvé.

**Article 2** Le programme de mesures, ainsi que les autres éléments du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Méditerranée Occidentale », sont consultables sur le site internet de la direction interrégionale de la mer (DIRM) Méditerranée :  
[www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr)  
Ils sont tenus à la disposition du public au siège de la DIRM Méditerranée, ainsi qu'à la préfecture maritime de la Méditerranée et à la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Article 3** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Article 4** Le secrétaire général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'adjoint au préfet maritime de la Méditerranée, le directeur interrégional de la mer Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Toulon, le 08 avril 2016

A Marseille, le 08 avril 2016

Le préfet maritime de la Méditerranée

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Yves JOLY

Stéphane BOUILLON